

FICHE DE POSTE n° 4

POSTE CENTRE EDUCATIF FERME

Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'Education nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. Le centre éducatif fermé de Limayrac (Colombières) accueille des mineurs, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Ces adolescents multirécidivistes peuvent présenter d'autres troubles, notamment des fonctions cognitives.

L'accueil des jeunes au sein du CEF constitue une alternative à l'incarcération et vient toujours après l'échec de mesures éducatives. L'enseignement dispensé est un élément essentiel dans le dispositif de réinsertion.

Définition du poste :

Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateur psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'IEEN en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal (IEN ASH12).

Description de la fonction :

- Elaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli (appui sur LSU, parcours éducatifs : avenir, santé, éducation aux média...)
- Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition.
- Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation.
- Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention).
- Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations.
- Adapter son enseignement à de grands adolescents en difficulté, qui sont en renouvellement fréquent au CEF, (mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans les domaines fondamentaux, rechercher et mettre en œuvre des projets pédagogiques motivants en référence aux programmes et aux compétences du socle.

Compétences attendues :

- Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'Education nationale.
- Une connaissance des publics adolescents en difficulté et volonté de s'engager auprès d'eux : capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés.
- La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.).
- La capacité de représenter l'Education nationale auprès de partenaires, de rendre compte régulièrement, auprès de sa hiérarchie.
- La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.

- Une forte capacité au travail en équipe.
- Une grande réserve, discrétion et loyauté
- Une expérience professionnelle auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire serait appréciée.

Conditions de recrutement :

Connaissance des enseignements du second degré.

L'enseignant s'engage à suivre les formations qui lui seront proposées.

Priorité 30 – Enseignants ou enseignantes du 1^{er} ou 2nd degré titulaires du CAPPEI ou du CAPASH ou CAPSAIS qui détiennent une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste. **Affectation à titre définitif**

Priorité 31 – Enseignants ou enseignantes du 1^{er} ou 2nd degré titulaires du CAPPEI ou du CAPASH ou CAPSAIS qui ne détiennent pas une certification avec le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspondant au poste. * **Affectation à titre définitif**

Priorité 32 – Inscription au CAPPEI 2023 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Priorité 40 – Enseignants ou enseignantes qui ne détiennent pas le CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

** Tout enseignant ou enseignante qui ne détient pas le parcours CAPPEI (ou option CAPASH) correspondant au poste sollicité doit s'engager à suivre le module de spécialisation y afférent (cf. fiche d'engagement annexe II de la circulaire*

Mode d'accès :

Commission + barème

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contacts :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr

Directeur de l'établissement (CEF de Limayrac, Colombières) : cef.lapoujade@anras.fr